

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025

**Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.**

**Membres présents** : MM. Philippe PFISTER - 1<sup>er</sup> adjoint ; Alain JANEL - 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4<sup>ème</sup> adjointe ; MM. Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mmes Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; MM. Olivier MANGEL ; Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE MM. Stéphane PIR ; Stéphane HOUTMANN.

**Membres absents excusés** : Mme Patricia CASNER - 2<sup>ème</sup> adjointe (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; MM. Marc BEILL - 5<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Christiane CUNY) ; Patrick BEIN (procuration à Isabelle VERLET) ; Patrick BANZET (procuration à Tessy HAUTIERE) ; Mmes Diana FRANCK ; Floriane PIERSON (procuration à Stéphane HOUTMANN).

**Assistaient à la séance** : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

#### **53 2025 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 AOUT 2025**

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 28 août 2025 a été adopté à l'unanimité.

#### **54 2025 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Entendu l'exposé de M. le Maire

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Approuve** la décision modificative budgétaire ci-après :

Chapitre - Article	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
Chap. 014 - article 7391112 - dégrèvement TH sur logements vacants	<b>+ 9.400,00 €</b>	
Chap. 74 - article 744 - FCTVA		<b>+ 4.400,00 €</b>
Chap. 75 - article 75888 - Autres prod. except. sur opérations de gestion		<b>+ 5.000,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Chap. 21 - article 21312 - Op 279 - école La Claquette	<b>+ 14.000,00 €</b>	
Chap. 21 - article 21311 - Op 207- bâtiments divers	<b>- 28.000,00 €</b>	
Chap. 21 - article 2138 - Op 207 - bâtiments divers	<b>+ 14.000,00 €</b>	

**55 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE L'ECOLE DE LA BROQUE A L'ETABLISSEMENT OBERLIN PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE (convention annexée)**

Dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est responsable de l'accompagnement des enfants hors temps scolaire des classes spécialisées (ULIS) regroupées sur un même site.

L'Education nationale ayant décidé l'ouverture d'une nouvelle classe ULIS à l'école primaire de La Broque pour la rentrée 2025, un accord a été trouvé avec l'établissement Oberlin situé à proximité pour proposer un service de restauration scolaire sur la pause méridienne.

En parallèle, la commune propose désormais aux enfants domiciliés à Fréconrupt la possibilité de se restaurer avec les enfants de la classe ULIS au sein de l'établissement OBERLIN, ce qui permet de supprimer le bus jusqu'alors financé par la commune pour le transport de ces enfants à la pause méridienne.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la convention, notamment la mise à disposition d'agents de la commune pour l'encadrement des enfants ULIS et de Fréconrupt, le coût du repas, la facturation et la répartition des coûts des accompagnants entre la commune et la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Approuve** le projet de convention tripartite avec l'établissement Oberlin et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour l'organisation de l'accueil des enfants de la classe ULIS et des enfants de Fréconrupt sur le temps de pause méridienne.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention tripartite.

**56 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LES MEDIATHEQUES DE LA BROQUE, SCHIRMECK ET WISCHES POUR L'ORGANISATION DU "FESTIVAL DU LIVRE" (convention annexée)**

**Considérant** l'intérêt d'organiser un "Festival du Livre" pour les habitants de la Vallée de la Bruche afin de soutenir la vie culturelle et promouvoir la lecture publique.

**Entendu** l'exposé de Mme Christiane CUNY, Adjointe en charge des Affaires Culturelles, et après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la convention.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Approuve** le principe d'organisation d'un "Festival du Livre" à périodicité biennale en alternance entre les communes de La Broque, Schirmeck et Wisches.

**Autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

**ORDRE DU JOUR**

1. Communications
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2025
3. Budget communal : décision modificative n° 3
4. Autorisation de signature d'une convention tripartite pour l'accueil des enfants de l'école de La Broque à l'établissement OBERLIN pendant la pause méridienne
5. Autorisation de signature d'une convention entre les médiathèques de la Broque, Schirmeck et Wisches pour l'organisation du "Festival du Livre"
6. Divers

**SIGNATURES DES PRESENTS**

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Alain JANEL

Christiane CUNY

Jean-Francois WOELFFLIN

Denis BETSCH

Evelyne FERRY

Cécile CHARLIER

Pascale MATHIOT

Véronique VAGNER

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Stephan LANG

Karima RENAUD

Tessy HAUTIERE

Stéphane PIR

Stéphane HOUTMANN